



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 1539

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conséquences résultant de la non mise au mouvement de plusieurs centaines de postes vacants lors de la réunion de la formation paritaire mixte chargée d'examiner les mutations des enseignants d'éducation physique et sportive. Les conditions d'une bonne rentrée scolaire exigent que les meilleures solutions soient très rapidement utilisées afin de résoudre au mieux les problèmes rencontrés par les personnels concernés, sans qu'aucune affectation arbitraire ne soit prononcée au détriment de personnels mieux classés et que les cas graves, tels les rapprochements de conjoints ou les reintégrations, soient réglés dans le meilleur intérêt réciproque des parties concernées. Aussi, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour qu'une nouvelle formation paritaire mixte puisse se réunir dans les délais les plus brefs.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme pour les autres disciplines, en éducation physique et sportive, les mutations des enseignants sont prononcées en fonction, d'une part du barème, qui prend en compte un certain nombre de bonifications et notamment celles accordées en cas de rapprochement de conjoint et de réintégration, d'autre part, des postes affectés au mouvement dans le cadre des vœux exprimés par les personnels. La répartition des enseignants sur l'ensemble du territoire n'étant pas équilibrée, tous les postes vacants ne peuvent être offerts au mouvement, ou alors, le déséquilibre constate entre les académies du Nord et celles du Sud de la France s'en trouverait accentué. Toutefois, en raison de l'augmentation des recrutements effectués dans cette discipline, augmentation qui sera poursuivie en 1989, le nombre de postes bloqués au titre du mouvement 1988 a pu être réduit par rapport à celui de l'année précédente. La formation paritaire mixte concernée ayant été consultée de manière tout à fait régulière, elle ne sera pas réunie à nouveau au titre du mouvement 1988.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1539

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2303